

17.10.2024

A10-0008/50

Amendement 50

Nils Ušakovs

au nom du groupe S&D

Rapport:

Victor Negrescu

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – toutes sections
2024/0176(BUD)

A10-0008/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 89

Proposition de résolution

89. rappelle les priorités du Parlement pour l'exercice à venir, à savoir axer son budget sur ses fonctions essentielles de colégislateur, agir comme l'une des branches de l'autorité budgétaire, représenter les citoyens et contrôler le travail des autres institutions *et l'application de la législation de l'Union*, ainsi qu'affecter des moyens à la cybersécurité et au développement informatique, aux projets prioritaires relatifs à la communication avec les citoyens *et* à un Parlement vert et accessible;

Amendement

89. rappelle les priorités du Parlement pour l'exercice à venir, à savoir axer son budget sur *l'accomplissement de* ses fonctions essentielles de colégislateur, agir comme l'une des branches de l'autorité budgétaire, représenter les citoyens et contrôler le travail des autres institutions, ainsi qu'affecter des moyens à la cybersécurité et au développement informatique, aux projets prioritaires relatifs à la communication avec les citoyens, à un Parlement vert *qui promeut l'économie des ressources et à un Parlement accessible qui respecte pleinement l'égalité entre les femmes et les hommes*;

Or. en

17.10.2024

A10-0008/51

Amendement 51

Nils Ušakovs

au nom du groupe S&D

Rapport:

Victor Negrescu

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – toutes sections
2024/0176(BUD)

A10-0008/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 90 – point g

Proposition de résolution

g) rappelle qu'en avril dernier, au cours de la conciliation entre le Bureau et la commission des budgets sur l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement européen pour l'exercice 2025, le secrétaire général s'est engagé à entamer des discussions avec les organes directeurs compétents avant la fin de l'année 2024 sur la possibilité que les assistants parlementaires accrédités accompagnent, sous certaines conditions, les députés au Parlement européen lors de délégations et de missions officielles du Parlement;

Amendement

g) rappelle qu'en avril dernier, au cours de la conciliation entre le Bureau et la commission des budgets sur l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement européen pour l'exercice 2025, le secrétaire général s'est engagé à entamer des discussions avec les organes directeurs compétents avant la fin de l'année 2024 sur la possibilité que les assistants parlementaires accrédités accompagnent, sous certaines conditions, les députés au Parlement européen lors de délégations et de missions officielles du Parlement;
demande à cet égard à la Conférence des Présidents de réviser en conséquence les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union européenne afin de se conformer à la demande adoptée constamment depuis 2017 en séance plénière;

Or. en